



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 55  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 4

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Océane CHARRET-	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-	Monsieur Georges MEZUI	BOURGUIGNAT
ISTIQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	COURGEY	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine DU TERTRE	VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne  
DE VREGILLE  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

## **OBJET : SPORTS**

### **Aide au paiement des cotisations sportives - Attribution des subventions 2023**

La Ville de Dijon accompagne et favorise la pratique sportive des dijonnais, notamment au travers du dispositif d'aide au paiement des cotisations sportives, mis en œuvre, par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2009.

Ce dispositif prévoit des quotités de prise en charge des cotisations sportives, souscrites par ces familles auprès d'un club, allant de 25 % à 100 % du montant à régler en fonction de leurs revenus.

Jusqu'en 2020, le taux de 100 % concernait les foyers dont les ressources n'excédaient pas le montant du revenu de solidarité active (RSA).

Les délibérations du 10 juillet 2020, du 27 septembre 2021, puis du 27 juin 2022 ont modifié le dispositif, de manière à étendre le taux de 100 % de prise en charge aux foyers ayant moins de 1 200€ de ressources mensuelles, ainsi que d'élargir le public bénéficiaire à l'ensemble des mineurs indépendamment de leur niveau de scolarisation, aux personnes âgées de plus de 60 ans et en supprimant les restrictions de l'âge pour les personnes en situation de handicap.

Aussi, les ménages les plus modestes bénéficient d'une réduction partielle, de 25 et 50%, des cotisations sportives souscrites en respectant la répartition suivante :

- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 200,00€ et inférieurs à 1 500,00€ : réduction de 50 % ;
- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 500,00€ et inférieurs ou égaux à 2 100,00€ : réduction de 25 %.

Lors de l'analyse de demandes saisies par les associations, il apparaît que le contexte économique et social reste encore très fragile pour les ménages dijonnais. En effet, plus de 60 % d'entre eux ont obtenu une prise en charge de 100 % du tarif de la cotisation. Les réductions de 50 % et 25 % ont, quant à elles, respectivement concerné un peu de plus de 13 % et 26 % des bénéficiaires.

Au regard de ces saisies, il vous est donc proposé d'accorder la subvention correspondante aux clubs ayant contribué au dispositif, selon la répartition figurant dans le document annexé au présent rapport, pour un montant total de 137 889,34 €.

Cette première campagne 2023 a permis à 1 019 adhérents d'accéder à une activité sportive parmi 59 sections ou clubs dijonnais. A noter que 44 % de ces aides concernent un public féminin, taux largement supérieur à la pratique nationale estimée 39 %.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre de l'aide au paiement de cotisations sportives, initiée par la collectivité ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 59                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 4 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN